

Communauté de Communes du Pays des Paillons

Réunion d'information sur le Métier D'Assistant Maternel Agréé

Jeudi 18 février 2010 de 13h30 à 17h30
Salle Miaglia à Contes

Inscription obligatoire auprès du Relais d'Assistants Maternels au **04.93.79.49.75**

Vous cherchez un emploi, vous souhaitez concilier vie familiale et vie professionnelle

Définition de la profession :

L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs confiés par leurs parents à son domicile.

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'assistant maternel est délivré par le Président du Conseil Général du département où le demandeur réside (article L 421-3).

L'agrément fixe les modalités d'accueil, le nombre et l'âge des enfants.

Rôle de l'Assistant Maternel

- ◎ Assurer le bien-être et la santé des enfants qu'il accueille, notamment à travers une hygiène rigoureuse et des repas équilibrés.
- ◎ Participer à l'éveil de la personnalité de chaque enfant, à travers des activités diversifiées et bien adaptées à leur âge.
- ◎ Assurer leur épanouissement et leur équilibre affectif, grâce à des relations personnalisées.
- ◎ Etablir une relation de confiance mutuelle avec les parents.